

CONVENTION CADRE POUR LE DEVELOPPEMENT D'ECHANGES
SCOLAIRES ET D'ACTIONS DE COOPERATION EDUCATIVE
ENTRE

les établissements scolaires de l'Ecole bilingue numéro 20 à Kiev
et du Gymnasium Skliarenko à Zolotonocha,
représentés par leurs directrices,
Mme RUDENKO Olga et Mme DENISSUK Liouba,
ci-après désignés par «Ecoles ukrainiennes»

ET

le Collège des Albères à Argelès-sur-Mer,
représenté par son Principal, M. DENEUX Philippe,
ci-après désigné par «Collège»

Article 1: Objet de partenariat

Il est convenu que les trois établissements scolaires vont travailler à la réalisation d'échanges de groupes d'élèves, accompagnés de professeurs.

Les élèves ukrainiens pourront y améliorer leurs connaissances en langue française, découvrir la culture, l'histoire, le mode de vie et les traditions catalanes du Département des Pyrénées-Orientales.

Les élèves du Collège pourront se familiariser à la langue, la culture, l'histoire, le mode de vie et les traditions d'un grand pays slave d'Europe, l'Ukraine.

Les trois établissements souhaitent associer leurs efforts sur le long terme pour réaliser un véritable projet éducatif dans l'intérêt des élèves, qui permette, notamment par le biais de sorties scolaires communes, d'approfondir les connaissances sur des périodes importantes de l'histoire européenne (en particulier le Moyen-âge, la Révolution industrielle, le XXe siècle du totalitarisme et de la construction politique européenne...) et de mieux appréhender les problématiques liées au développement durable (tout particulièrement l'aménagement du littoral méditerranéen et de la plaine agricole du Dniepr ainsi que la gestion des risques industriels et technologiques majeurs).

Article 2: Engagement des parties

Les Ecoles ukrainiennes et le Collège s'engagent lors des échanges à garantir l'hébergement dans les familles, à répondre aux besoins matériels, et éventuellement

dispenser premiers soins et secours au groupe accueilli, et à assurer des activités diverses et variées qui répondent à l'objectif du partenariat.

Ils seront tenus de souscrire lors de chaque échange une assurance santé et rapatriement.

Article 3. Composition des groupes

Les groupes d'échanges seront constitués par des élèves de même âge ou de même niveau scolaire. Les élèves impliqués dans le premier échange seront prioritaires pour le séjour à l'étranger ou l'accueil envisagés. Les effectifs concernés de part et d'autre devront être équivalents. Chaque établissement sera libre de déterminer le nombre de professeurs et d'accompagnateurs.

Article 4. Périodes d'échange

Le premier échange scolaire aura lieu durant une semaine entre le mois de mars et le mois d'avril 2014 et hors vacances scolaires de l'Académie de Montpellier : ce sera un groupe des Ecoles ukrainiennes qui viendra à Argelès-sur-Mer. Le second échange aura lieu durant l'année scolaire 2014-2015, à une date qui devra être déterminée au plus tard en septembre 2014: un groupe du Collège qui se rendra à Kiev et à Zolotonocha.

A Kiev, le
Mme RUDENKO Olga

Ecole n° 20 de Kiev
32b, avenue d'Obolonsky
04214 KIEV
UKRAINE

Tél. (00-380)-44-411-10-77

Fax : (00-380)-44-411-20-77

ecole_20@i.ua

A Zolotonocha, le
Mme DENISSUK Liouba

Gymnasiun Skliarenko
54, rue Cherkaska
19700 ZOLOTONOCHA
UKRAINE

Tél. (00-380)-47-375-33-05

Fax : (00-380)- /

A Argelès-sur-Mer, le
M. DENEUX Philippe

Collège des Albères
Allées Jules Ferry
66700 ARGELES-SUR-MER
FRANCE

Tél. (00-33)-4-68-81-00-52

Fax : (00-33)-4-68-81-20-76

philippe.deneux@gmx.fr

